

III.**BUDGET DES DOTATIONS****POUR L'EXERCICE 1877.**
**NOTE PRÉLIMINAIRE.**

Le Budget des Dotations pour l'exercice 1877 s'élève à 4,454,262 francs. Ce chiffre présente, comparativement à celui du Budget de 1876, une augmentation de 1,787 francs, pour le service des dépenses de la Chambre des Représentants.



PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES.

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget des Dotations est fixé, pour l'exercice 1877, à la somme de *quatre millions quatre cent cinquante-quatre mille deux cent soixante-deux francs* (4,454,262 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 21 février 1876.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

BUDGET DES DOTATIONS POUR L'EXERCICE 1877.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1877.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	CHAPITRE PREMIER.			
1	Liste civile (fixée en vertu de l'art. 77 de la Constitution, par la loi du 25 décembre 1865)	5,500,000 "	"	5,500,000 "
2	Dotation de S. A. R. le comte de Flandre	200,000 "	"	
	CHAPITRE II.			
5	Sénat	50,000 "	50,000 "	80,000 "
	CHAPITRE III.			
4	Chambre des Représentants	666,787 "	"	666,787 "
	CHAPITRE IV.			
	COUR DES COMPTES.			
5	Traitement des membres de la Cour.	70,750 "	"	207,475 "
6	— du personnel des bureaux	115,525 "	"	
7	Matériel et dépenses diverses	20,000 "	"	
8	Premier terme des pensions à accorder éventuellement, et secours à des employés, veuves et familles d'employés et gens de peine, qui, n'ayant pas de droits à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse	1,200 "	"	
	TOTAL DU BUDGET DES DOTATIONS.fr.	4,424,262 "	50,000 "	4,454,262 "

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 21 février 1876.

PAR LE ROI :

LÉOPOLD.

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																																			
		<table><thead><tr><th colspan="2">CHAPITRE IV.</th><th>Nombre d'agents.</th><th>APPOIEMENTS PAR AN.</th><th>Charges ordinaires.</th><th>Charges extraordin.</th></tr></thead><tbody><tr><td colspan="2">MEMBRES DE LA COUR.</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td rowspan="3">5</td><td>a.</td><td>Traitement du président</td><td>1</td><td>11,250</td><td rowspan="3">70.750</td><td rowspan="3"></td></tr><tr><td>b.</td><td>— des conseillers</td><td>6</td><td>51,000</td></tr><tr><td>c.</td><td>— du greffier</td><td>1</td><td>8,500</td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td>8</td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td colspan="2">PERSONNEL DES BUREAUX.</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>6</td><td>"</td><td>Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service</td><td>42</td><td>115,525</td><td>115,525</td><td>*</td></tr><tr><td colspan="2">MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES.</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>7</td><td>•</td><td>Éclairage, chauffage, fournitures de bureau, achat et réparations de meubles, entretien de l'hôtel, etc.</td><td></td><td></td><td>20,000</td><td>o</td></tr><tr><td colspan="2">PENSIONS.</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>8</td><td>"</td><td>Premier terme des pensions à accorder éventuellement et secours à des employés, veuves et familles d'employés et gens de peine, qui, n'ayant pas de droits à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse</td><td></td><td></td><td>1,200</td><td>"</td></tr><tr><td colspan="2"></td><td>TOTAL.</td><td></td><td></td><td></td><td>fr.</td></tr></tbody></table>				CHAPITRE IV.		Nombre d'agents.	APPOIEMENTS PAR AN.	Charges ordinaires.	Charges extraordin.	MEMBRES DE LA COUR.						5	a.	Traitement du président	1	11,250	70.750		b.	— des conseillers	6	51,000	c.	— du greffier	1	8,500				8				PERSONNEL DES BUREAUX.						6	"	Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service	42	115,525	115,525	*	MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES.						7	•	Éclairage, chauffage, fournitures de bureau, achat et réparations de meubles, entretien de l'hôtel, etc.			20,000	o	PENSIONS.						8	"	Premier terme des pensions à accorder éventuellement et secours à des employés, veuves et familles d'employés et gens de peine, qui, n'ayant pas de droits à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse			1,200	"			TOTAL.				fr.
CHAPITRE IV.		Nombre d'agents.	APPOIEMENTS PAR AN.	Charges ordinaires.	Charges extraordin.																																																																																
MEMBRES DE LA COUR.																																																																																					
5	a.	Traitement du président	1	11,250	70.750																																																																																
	b.	— des conseillers	6	51,000																																																																																	
	c.	— du greffier	1	8,500																																																																																	
			8																																																																																		
PERSONNEL DES BUREAUX.																																																																																					
6	"	Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service	42	115,525	115,525	*																																																																															
MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES.																																																																																					
7	•	Éclairage, chauffage, fournitures de bureau, achat et réparations de meubles, entretien de l'hôtel, etc.			20,000	o																																																																															
PENSIONS.																																																																																					
8	"	Premier terme des pensions à accorder éventuellement et secours à des employés, veuves et familles d'employés et gens de peine, qui, n'ayant pas de droits à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse			1,200	"																																																																															
		TOTAL.				fr.																																																																															

DES DOTATIONS POUR L'EXERCICE 1877.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1877.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1876.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
70,750	"	70,750	70,750	"	"	
115,525	"	115,525	115,525	"	"	
20,000	"	20,000	20,000	"	"	
1,200	"	1,200	1,200	"	"	
207,475	"	207,475	207,475	"	"	
DIFFÉRENCE. . . . fr.						

ANNEXE AU BUDGET DES DOTATIONS

POUR L'EXERCICE 1877.

NOTE.

Il y avait à servir au 1^{er} janvier 1875 dix pensions, s'élevant ensemble à 25,277 francs.

En 1875, aucune pension n'a été conférée et aucune des pensions existantes ne s'est éteinte.
